

viz cohésion sociale

paix

participation

développement des politiques de jeunesse

---> Service de la jeunesse

Le Service de la Jeunesse relève de la Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation du Conseil de l'Europe. Le Service jeunesse élabore des lignes directrices, des programmes et des instruments pour le développement d'une politique de jeunesse cohérente et efficace à un niveau local, régional, national et européen. Il fournit des soutiens éducatifs et financiers pour les activités internationales de jeunesse. Ces activités ont pour objectif de promouvoir la citoyenneté, la mobilité, les droits de l'homme, la démocratie et le pluralisme culturel. De plus, il aspire à centraliser, puis à disséminer l'expérience et la connaissance des modes de vie et des aspirations des jeunes européens.

---> Horaires/Lieu

Centre européen de la jeunesse de Strasbourg, de 10h00 à 18h00.

Le dernier emprunt de votre «livre vivant» s'effectuera à 17h00.





-> www.coe.int/jeunesse

Bibliothèque vivante

Journée portes ouvertes du Conseil de l'Europe Dimanche 16 septembre 2012



dialogue interculturel

Centre Européen de la Jeunesse

30, rue Pierre de Coubertin F-67000 Strasbourg Tel.:+33 3 88 41 23 00 Fax:+33 3 88 41 27 77/78 youth@coe.int eycs.visit@coe.int www.coe.int/jeunesse

Fonds Européen pour la Jeunesse

30, rue Pierre de Coubertin F-67000 Strasbourg Tel. :+33 3 88 41 20 19 Fax :+33 3 90 21 49 64 eyf@coe.int www.eyf.coe.int/fej



Droits de l'Homme <--

citoyenneté démocratique

recherche







Avez-vous jamais réfléchi aux préjugés et aux stéréotypes que vous avez sur les autres ?

Ou pensé que d'autres personnes pourraient en avoir à votre égard ?

Avez-vous beaucoup d'idées préconçues concernant, par exemple, les Roms ou les juifs, les prêtres ou les psychiatres, les féministes ou les homosexuels, les personnes handicapées, ou encore les blondes ?

Finalement, avez-vous déjà eu l'occasion de parler à l'une de ces personnes pour savoir à quoi ressemble sa vie ?

Si vous êtes prêt à affronter vos préjugés et vos idées préconçues et à découvrir à quel stéréotype vous correspondez, devenez lecteur à la bibliothèque vivante où les livres parlent!



---> Comment cette bibliothèque fonctionne-t-elle?

- A votre arrivée, vous devez vous inscrire comme lecteur, pour obtenir un « pass » de la bibliothèque vivante. Ce faisant, vous acceptez les règles de la bibliothèque;
- Vous choisissez un livre dans le catalogue ;
- Vous pouvez passer 30 mn avec le livre de votre choix, et devez le retourner ensuite à la bibliothèque vivante;
- Les services de la bibliothèque sont gratuits pour les lecteurs inscrits.



--> Quelles sont les règles de la bibliothèque vivante ?

- Seuls les lecteurs inscrits qui ont accepté les règles de la bibliothèque peuvent emprunter un livre.
- Ils ne peuvent emprunter qu'un seul livre à la fois.
- Un livre peut être emprunté pendant 30 mn avant d'être retourné à la bibliothèque. Un lecteur peut prolonger son temps de lecture d'une heure au maximum, en accord avec le ou la bibliothécaire.
- Le lecteur doit rendre le livre dans l'état physique ou mental où il l'a emprunté. Il est interdit de l'endommager, de le déchirer ou d'en corner les pages, de le tacher avec des aliments ou des boissons ou de porter atteinte à sa dignité d'une quelconque façon. Le lecteur est responsable du bon état de conservation du livre emprunté.
- Le lecteur accepte l'éventualité que le livre mette fin à la conversation s'il estime que le lecteur le traite de manière incorrecte ou porte atteinte à sa dignité.